

que le régime commençait à fonctionner favorablement l'an dernier parce que les éleveurs de syndicats ont fait mieux par le passé; mais il reste que c'est la plus forte proportion que les éleveurs des syndicats du Manitoba aient jamais manutentionnée. Ils exploitaient 196 éleveurs en 1942-1943 et, cette année-là, ils ont manutentionné 33 p. 100 des céréales. La campagne suivante, ils exploitaient 209 éleveurs et manutentionnaient 36 p. 100 des céréales et ainsi de suite jusqu'en 1952-1953, alors qu'ils exploitaient 257 éleveurs, soit 36·92 p. 100 de l'ensemble, et manutentionnaient 49·86 p. 100 des céréales.

Cette situation n'est pas particulière au Manitoba. L'an dernier, en Saskatchewan, les syndicats exploitaient 2,979 éleveurs ruraux, c'est-à-dire 38·84 p. 100...

Une voix: Le ministre voudrait-il vérifier ces données?

Le très hon. M. Howe: Oui. C'est le nombre total d'éleveurs. Les éleveurs de syndicats étaient au nombre de 1,157. Merci de la mise au point. Cela représente 38·84 p. 100 du nombre total d'éleveurs ruraux en Saskatchewan, et les éleveurs des syndicats ont manutentionné 47·42 p. 100 du blé.

M. Nicholson: Le ministre a-t-il les pourcentages précédents?

Le très hon. M. Howe: Je puis revenir jusqu'à 1942. Je pourrais peut-être consigner le tableau au harsard, si vous le désirez, mais mon honorable ami ne pourra pas prouver ce qu'il croit pouvoir prouver. Il fut un temps, en 1949-1950, où l'on manutentionnait 51·43 p. 100 des céréales à ces éleveurs, et en 1947-1948, avant l'encombrement actuel, on y manutentionnait 50·13 p. 100 des céréales.

M. Castleden: Le ministre peut-il indiquer le pourcentage des cultivateurs des syndicats, et le pourcentage des livraisons aux éleveurs de syndicats?

Le très hon. M. Howe: Non. Il est bien beau de dire qu'un particulier qui voudrait livrer ses céréales à un éleveur indépendant devra se faire munir des pouvoirs de le faire. Il est entièrement erroné de croire que les éleveurs ont une capacité d'entreposage illimitée lorsqu'ils obtiennent un nombre illimité de wagons. D'après l'opinion exprimée par mon honorable ami, on pourrait supprimer tous les entrepôts et les éleveurs privés et manutentionner la même quantité de céréales. Il n'est certes pas sot à ce point.

M. Castleden: Je n'ai fait que poser une simple question.

Le très hon. M. Howe: Oui, je sais mais...

[Le très hon. M. Howe.]

M. Castleden: Si le ministre me permet, j'allais justement signaler qu'en Saskatchewan, d'après le ministre, 38·84 p. 100 des éleveurs du syndicat ont, en 1952, livré 37 p. 100 environ des céréales. Nombreux sont les membres des syndicats, désireux de livrer leurs céréales au syndicat, qui n'ont pu livrer aux éleveurs du syndicat, sous le régime actuel.

Le très hon. M. Howe: Peu importerait que les neuf dixièmes des gens veuillent livrer leurs céréales au syndicat. J'ai dit tout simplement qu'ils ne le peuvent pas. Il est matériellement impossible pour un pareil nombre d'éleveurs d'accepter les quantités totales de céréales disponibles et c'est aussi le cas des éleveurs de tête de ligne relevant des syndicats. La chose est tout simplement impossible et rien ne sert de parler de ce qui est impossible. J'en suis actuellement au nombre réel des éleveurs et je réfute la déclaration qui veut que la répartition telle qu'elle s'effectue aujourd'hui signifie un éleveur, un wagon. Ce n'est pas le cas du tout.

M. Castleden: J'essaie tout simplement de signaler que la livraison des céréales aux éleveurs de syndicat est inférieure à la quantité des céréales acceptées par les syndicats.

Le très hon. M. Howe: Non, à cause de l'encombrement qui existe la livraison des céréales ne peut se faire que lorsqu'il y a de l'espace disponible. L'honorable député le sait tout aussi bien que moi.

Le syndicat de l'Alberta qui dispose de 486 éleveurs, ce qui représente 29·47 p. 100 de tous les éleveurs, a reçu l'an dernier 33 p. 100 du blé.

Voilà tout ce que j'avais à dire en réponse à l'insinuation selon laquelle le régime actuel est injuste à l'égard des syndicats. Je n'ai jamais entendu les syndicats se plaindre d'être injustement traités. Lors des réunions de syndicats il a bien été question d'un meilleur système de répartition des wagons. Jamais, à ma connaissance, les syndicats n'ont proposé, par écrit, une méthode de leur choix. M. Milliken m'a écrit il y a quelque temps; il a signalé que le bill à l'étude était inapplicable. Il a dit qu'il avait essayé de rédiger un amendement dans le sens que désire le syndicat de la Saskatchewan, mais qu'il lui avait été absolument impossible d'y réussir et que parmi les gens qu'il avait consultés personne n'avait été en mesure de lui proposer un amendement vraiment pratique.

M. Argue: On s'y applique encore. Les représentants du syndicat disent que c'est la meilleure idée qu'ils aient pu recueillir.